

SATURNBACH

Hommage à nos amis disparus

C'est avec beaucoup d'émotion qu'à chaque visite à Jettenbach certains d'entre nous se rendent au cimetière de Graffengars pour se recueillir sur les tombes des amis que nous avons bien connus pendant nos nombreux échanges.

Nous ne pourrions pas oublier les merveilleux moments passés ensemble. Nous pensons souvent à eux, les membres fondateurs de ce jumelage auquel nous tenons tant. Leur tâche était bien plus difficile que la nôtre et l'amitié entre nos villages n'était pas facile à nouer. Ils ont su s'entourer d'une équipe dynamique et nos liens se sont renforcés depuis plus de trente ans.

Nous ne pouvons pas citer tous nos amis disparus, de peur d'en oublier, mais ils sont dans le cœur des familles qui ont pu les croiser, les accueillir ou être accueillies chez eux. Ils font partie de nos familles. Penser à eux ou leur rendre visite au cimetière n'est pas une démarche tournée vers le passé, mais un hommage que nous leur rendons pour ce qu'ils ont fait, un remerciement pour nous avoir montré le cap à tenir en espérant que nous saurons nous montrer dignes de la mission qu'ils nous ont confiée.

Yves Marmin et Colette Mandon

* * *

Les pigeonniers et colombiers de notre région

Petit aperçu historique :

La domestication et l'élevage des pigeons remonteraient entre 4500 et 3000 ans avant JC en Asie Mineure. On trouve des traces de domestication en Egypte (- 2500 ans), puis en Grèce (- 700 ans) et dans la Rome antique (- 200 ans). Les pigeons ont été élevés de l'époque néolithique au milieu du XXème siècle pour la transmission de messages en raison de leur sens très développé de l'orientation, pour leur chair délicieuse (- 1700 ans) et pour leurs déjections qui fournissent un engrais riche.

Les Romains ont probablement transmis leur savoir-faire aux Gaulois de notre région. On retrouve des poteries du Val d'Allier datant du IIème siècle portant des figurines de colombes. Au

IXème siècle, l'empereur Charlemagne réglementa l'élevage des pigeons et institua dans son vaste empire un "droit de colombier". Ce privilège royal était réservé aux seigneurs "car les pigeons pouvaient aller se nourrir sur les terres de leurs vastes domaines sans nuire aux voisins".

Ce "droit" était très respecté dans la moitié nord de la France, de droit coutumier germanique. En revanche, dans la moitié sud, de culture latine, le droit était plus souple. La Basse-Auvergne n'a pas été soumise au "droit de colombier". Chacun avait le droit d'avoir un pigeonnier s'il disposait d'au moins 1,5 ha de terres. L'élevage des pigeons assurait la fourniture de viande dans une région de grosse culture mais pauvre en élevage bovin et ovin.



Les pigeons :

Le pigeon est un oiseau élégant, omnivore et grégaire qui vit spontanément en groupe près des hommes et se reproduit facilement en captivité. Il se nourrit une bonne partie de l'année de graines sauvages ou des grains (céréales, pois, fèves, lentilles, vesces...) restant au sol après les récoltes.

Sommaire

- . Hommage à la mémoire de nos amis de Jettenbach décédés au cours des dernières années
- . Les pigeonniers et colombiers de notre région
- . Protection de l'environnement : Protection des milieux aquatiques
- . Petites nouvelles de Saint-Saturnin
- . Une recette de bûche de Noël
- . Pour sourire.

Le pigeon de chair (*columbia liva domestica*) provient de la sélection du pigeon-biset sauvage pendant des millénaires. Chaque pigeonneau fournit de 200 à 300 g de viande tendre et savoureuse. De plus, la colombine était un engrais naturel très apprécié, riche en azote et en acide phosphorique, utilisé pour la fumure des cultures exigeantes comme le chanvre, la vigne, les fraisiers...



La colombiculture :

Les pigeons et leurs abris ont dans le passé joué dans notre région le rôle économique important mentionné ci-dessus et un rôle social ostentatoire : la possession de nombreux pigeons et de colombiers impressionnants était un signe de richesse. Les pigeons "bisets" étaient élevés de manière extensive, en semi-liberté, en une sorte de copropriété indivise au niveau d'un village, puisqu'ils pouvaient changer subitement de colombier. C'est pourquoi on les appelait les "fuyards". Cependant les pigeons devaient être enfermés dans les colombiers et nourris aux périodes de semis et de récolte pour éviter de causer des dégâts aux cultures, sinon ils étaient considérés comme du gibier. Les pigeons devaient être également nourris en hiver et les heures d'alimentation étaient fixées pour éviter le pillage des colombiers voisins par les fuyards.

Les pigeonniers et les colombiers :

La construction des pigeonniers se développa fortement en France entre 1795, après l'abolition du "droit de colombier", et 1865. Il existe trois types de pigeonniers : les fuies, les pigeonniers et les colombiers. Une fuie est une petite construction généralement en bois, percée de trous, placée sur la façade ou sous l'auvent d'un bâtiment, pouvant abriter quelques couples ou quelques dizaines de pigeons. Ceux-ci y construisaient eux-mêmes leurs nids.

Le pigeonnier est un local destiné à abriter les pigeons, souvent installé dans le grenier d'un

bâtiment. Les ouvertures semi-circulaires sont dotées d'un perchoir en pierre ou en brique facilitant l'envol ou l'entrée des pigeons, et de volets mobiles pour leur fermeture. Le pigeonnier était aménagé pour faciliter la nidification : trous dans les murs, pots ovoïdes en terre cuite (boulines) insérés dans les murs, ou nichoirs (corbeilles en vannerie) posés sur des perches horizontales et disposés en étages superposés.

Le colombier est un bâtiment en forme de tour ronde ou carrée, destiné à héberger de 500 à 1000 pigeons, voire davantage. Il dépasse les autres bâtiments par sa taille et constitue une sorte de clocher domestique. Sa toiture est en tuiles, pour accumuler la chaleur solaire, elle a un seul pan exposé au sud et est entourée d'un muret destiné à protéger les pigeons contre les vents dominants. Dans notre région on rencontre une grande diversité de colombiers, classés en quatre types : les colombiers intégrés, dont une partie est insérée dans un groupe de bâtiments, les colombiers contigus, accolés à un autre bâtiment, les colombiers indépendants (non accolés) et les colombiers isolés, souvent situés dans les champs ou dans les vignes.

Le rez-de chaussée des colombiers pouvait servir de local de rangement pour les outils et/ou de pièce de repos. On accédait aux étages par des échelles amovibles ou des escaliers latéraux. Les pigeons entraient dans le colombier par des perchoirs en pierre ou en brique, puis par des trappes munies de volets actionnés par des cordelettes. L'aménagement intérieur était comparable à celui des pigeonniers. Un colombier, au moins, au sud de la Limagne abritait également, au premier étage, quatre ruches aménagées comme des placards. Les abeilles bénéficiaient de l'abri, de l'implantation et de l'orientation favorables choisies pour les pigeons.



Les recommandations concernant l'emplacement, la construction et l'entretien des colombiers remontent à l'époque romaine. Elles concernent en particulier la protection contre les prédateurs : chouettes, fouines, belettes, rats et

serpents. Pour cela les volets étaient fermés le soir, les murs étaient couverts de crépis lisses à l'extérieur et à l'intérieur et une ceinture de plaques de céramique, de briques vernissées ou de plaques métalliques était installée à l'extérieur du mur pour empêcher les prédateurs de grimper. Le sol du colombier était recouvert de carreaux de terre cuite pour faciliter la récolte de la colombe, généralement tous les deux ans, et le nettoyage.

Certaines figurines placées sur le toit ou sur les façades étaient destinées à attirer les "fuyards" et leur permettre de reconnaître plus facilement leur abri. De plus, beaucoup de fuies, de pigeonnières et de colombiers étaient décorés de peintures murales aux couleurs vives représentant des colombes ou des motifs floraux ou religieux. Ces peintures étaient censées attirer les pigeons mais elles marquaient aussi le rang social et les convictions des propriétaires.

Déclin et disparition de la colombiculture dans notre région :

En raison du développement rapide de l'agriculture et de l'industrie à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, la colombiculture ne fut plus une nécessité économique et déclina lentement. L'intérêt de la colombe disparut après l'apparition des engrais chimiques complets.

Les pigeons devinrent indésirables et furent considérés comme des nuisibles en raison des dégâts qu'ils causaient dans les cultures au moment des semis ou avant les récoltes, et de la détérioration des carrosseries des automobiles et des engins agricoles par les fientes. Cependant ces pigeonnières et ces colombiers restent les témoins de l'histoire et de l'identité de notre région.

Michel Vermorel

Littérature :

- Boiron I et Piccand-Rimet : Histoire et géographie des pigeons; une Limagne favorable depuis plusieurs siècles à la colombiculture.

- Maillot A et Pinaud L : La colombiculture limagnaise et ses abris. Colombiers, pigeonnières, fuies: constructions utilitaires et symboliques.

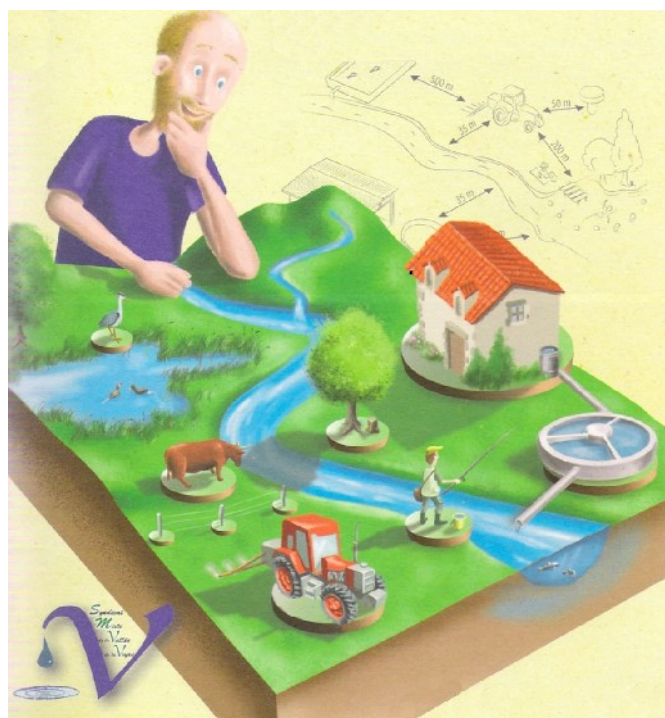
Dans "Pigeons et colombiers de Limagne". Carnets patrimoniaux du Puy-de Dôme, 1999, No 5.

- Turlonias D. : Les pigeonnières de La Roche Blanche.

- Fonty G. : Pigeons et tourterelles

"Les Pigeonniers de La Roche Blanche" . Bulletin de l'Association du Site de Gergovie, 2003, No 24.

Protection de l'environnement : protection des milieux aquatiques



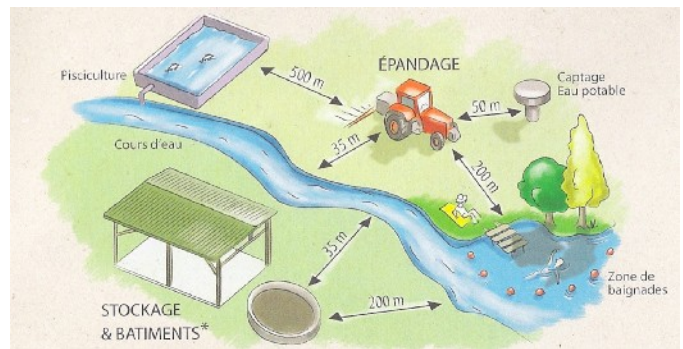
La perturbation des milieux aquatiques (ruisseaux, fleuves, lacs et zones humides) peut entraîner des risques d'inondation, une réduction de la biodiversité, une augmentation du coût de

l'eau potable et une perte de la valeur touristique d'un site. Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (SMVV) qui regroupe 21 communes (dont Saint-Saturnin) met en place une gestion des milieux aquatiques des vallées de la Veyre, de la Monne, de l'Auzon et de leurs affluents, au Sud-Ouest de Clermont-Ferrand. Ces rivières coulent vers l'Allier qui rejoint la Loire puis l'Océan Atlantique.

Les milieux aquatiques constituent un système vivant dont le bon fonctionnement dépend de la qualité de l'environnement et de la biodiversité. Or les activités humaines (urbanisation, rejets d'eaux usées, modifications du tracé des cours d'eau...) nuisent à cet équilibre. Les riverains sont légalement responsables de l'entretien des cours d'eau "dans le respect des équilibres naturels". En cas de carence, les collectivités locales compétentes (comme le SMVV) peuvent engager des travaux d'entretien et de restauration des berges et de la ripisylve. La gestion globale des cours d'eau repose sur 5 principes :

- conserver au bord des rivières une végétation suffisante et adaptée : supprimer la végétation inadaptée (résineux, peupliers hybrides, bambous); planter des essences capables d'assurer les rôles bénéfiques de la ripisylve; ne pas dessoucher après abattage de la végétation adaptée;
- entretenir régulièrement la végétation pour garantir son bon état sanitaire;
- préserver et maintenir les berges à l'aide de végétaux qui réduisent l'érosion des sols et des berges; aménager des abreuvoirs pour limiter le piétinement du bétail; planter des arbres ou des boutures de saules sur les berges mises à nu ou érodées;
- favoriser la formation de méandres là où le lit des rivières a été modifié par le remembrement ou l'urbanisation;
- prévenir les inondations en supprimant les bois morts et en ramassant les résidus de coupe et les déchets;
- préserver les zones humides en limitant le drainage. En effet, les zones se comportent comme des éponges : elles absorbent l'eau en période de crue et la restituent progressivement à la rivière en période plus sèche.

Les rivières abritent certaines espèces animales ou végétales dites "indésirables" ou "invasives", d'origine exotique, introduites par l'Homme. Leur prolifération entraîne la disparition des espèces locales. Certaines espèces végétales, principalement la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya, ne maintiennent pas les berges, n'épurent pas les eaux et réduisent les abris piscicoles. Certaines espèces animales exotiques, principalement le Ragondin et



l'écrevisse américaine, qui se sont échappées des étangs ou d'élevages, prolifèrent, provoquent la disparition de la faune autochtone et peuvent détériorer le milieu.

Dans les zones de grandes cultures et d'élevage il est important de respecter des règles élémentaires :

- distances réglementaires de retrait à la rivière et aux captages pour le stockage et l'épandage des fumiers et lisiers; raisonnement de la fertilisation en fonction des périodes de croissance des végétaux et des conditions météorologiques; interdiction de rejeter du petit lait et des eaux de lavage du matériel de traite dans les ruisseaux;
- les pesticides (herbicides, fongicides, insecticides...) constituent un risque de pollution des ressources aquatiques (sources, lacs, rivières). Leur utilisation doit être modérée, raisonnée et limitée aux produits autorisés. Il est interdit de rejeter les résidus et les eaux de lavage dans les éviers ou à l'égout. En effet les pesticides ne sont pas traités par les stations d'épuration. De plus, certaines bouches d'égout ne récupèrent que les eaux de pluie et les dirigent sans traitement vers les rivières.

Ces recommandations soulignent la responsabilité de chacun d'entre nous dans la restauration et le maintien de la qualité de l'eau, de la biodiversité et du cadre de vie.



Texte tiré du "Guide de sensibilisation" (Ces milieux où coulent nos rivières) édité par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (Saint-Saturnin)

Petites nouvelles de Saint-Saturnin

Aménagements

La Grange de Mai : Le Pôle culturel a ouvert ses portes cet été. Il se compose d'un grand bureau d'accueil géré par l'Office de Tourisme intercommunal, d'une salle de 70 m² également gérée par l'Office de Tourisme et principalement destinée à des expositions à caractère culturel, et d'une salle de 150 m² gérée par la commune de Saint-Saturnin. Ces deux salles peuvent être couplées pour accueillir différentes manifestations : conférences, concerts, expositions etc. La grande salle sera également mise à la disposition des associations pour leurs manifestations.

Le Pôle Culturel a été baptisé "Grange de Mai" en souvenir de l'ancien usage (grange à foin) de ce bâtiment et de sa situation, Place du 8 Mai, entre la Mairie et l'école.



Aménagement de parkings : Sur la Place des Razes, située derrière la Mairie, La Grange de Mai et les écoles, ont été aménagés des parkings pour les automobiles, les camping-cars et les autocars. Des aménagements temporaires (barrières, végétaux...) ont été ajoutés dans l'attente de la réhabilitation globale de cette place. De plus, des places de parking vont être aménagées sur la Place du 8 Mai, à proximité de l'école.

Réhabilitation de bâtiments anciens : La communauté de Communes "Les Cheires" vient de réaliser, avec l'aide d'un architecte spécialisé, une étude complète de réhabilitation de bâtiments anciens sur son territoire. A Saint-Saturnin il est envisagé de réaménager la "Maison Castillon du Perron" située près de l'église pour y créer deux logements et un local pour un artisan.

Chantier des lavoirs : L'association des Amis de Saint-Saturnin a organisé un second chantier destiné à la pose de superbes et lourdes dalles pour aménager le "Chemin des lavoirs" avant la saison d'été.

Manifestations et festivités

- Le Printemps de Saint-Saturnin : En

partenariat avec le Comité Régional de Tourisme d'Auvergne et l'association des Plus Beaux Villages de France, la commission "Vie Economique et Tourisme" a monté, avec le soutien des commerçants et des artisans du village, un intéressant programme de visites guidées, expositions et balades contées.

- Journée du patrimoine de pays (20 juin) : L'association des Amis de Saint-Saturnin a consacré cette journée aux personnages célèbres qui ont vécu ou séjourné dans notre village, au cours d'un circuit guidé inédit et passionnant. A Chadrat l'association Arkose a fait partager un souvenir d'école : documents pédagogiques et cahiers d'écoliers de la période d'entre-deux-guerres, arbre à bons points et images de récompense.

- Visites de l'église (juillet et août) : Environ 500 personnes ont suivi les visites guidées de l'église, conduites 3 ou 4 fois par semaine par 5 guides bénévoles qui transmettent avec enthousiasme et expertise leur passion pour ce splendide édifice

- Exposition de peintures de l'Ecole de Murol (23-24-30-31 octobre) : L'association "Les amis de Saint-Saturnin" a présenté à la Grange de Mai une exposition de 32 œuvres de peintres de l'Ecole de Murol, dont 22 tableaux peints dans notre village. Cette Ecole (1890 - 1934) regroupe des peintres paysagistes régionaux dont les œuvres sont marquées par la fin de l'impressionnisme et le début du fauvisme. Plus de 750 visiteurs ont admiré ces œuvres.



- Concert de saxophone et piano (1er août) : A l'invitation de la Paroisse, deux musiciens de grand talent ont interprété des œuvres de Vivaldi, Bach, Mozart et Bizet, qui ont permis d'apprécier une nouvelle fois la merveilleuse acoustique de notre église.

- Soirée Onslow (5 août) : Au château de Saint-Saturnin le Quatuor Prima Vista a présenté avec passion et dans une ambiance intimiste des œuvres de Schubert, Onslow, et Rimski-Korsakov, Liadov, Borodine et Glazounov.

- Concert de musique tzigane (13 août) : Les musiciens du groupe "Brin'Tzig" ont donné une aubade sur la Place du 8 Mai et en soirée un concert de musique classique et tzigane, de jazz manouche et de compositions originales, très applaudis par une salle comble à la Grange de Mai.



- Fête du village en musique (26 juin) : un pique-nique dansant a été organisé sur la Place du 8 Mai par le Comité des Fêtes et animé par Yvon Body et son orchestre dans une ambiance exceptionnelle.

- Pique-nique nautique (5 juin) : A l'occasion de la fête du nautisme au lac d'Aydat, le club "Anim'Mômes" a offert aux enfants du village et à leurs parents une journée riche en activités : voile, aviron, baignade.

- Tournoi de tennis (du 21 au 29 août) : Le Tennis Club de la Monne a organisé cette année son premier tournoi de Doubles qui a réuni plus de 150 joueurs et joueuses et a connu un vif succès.

- Accueil de nos amis bavarois (fin août) : Un petit groupe de membres des Comités de Jumelage de Saint-Saturnin et de Jettenbach s'est retrouvé pour une semaine "sportive", en sillonnant les routes et les chemins de notre région, à bicyclette (Aydat, Champeix, Billom, Montpeyrou) ou à pied (lac du Guéry, Banne d'Ordanche, Besse, lac Pavin, Puy de Pariou). Cette semaine conviviale s'est terminée par un repas succulent au Bar des Tilleuls, Place du 8 Mai.



- Forum des associations (11 septembre) : Le forum des associations de Saint-Saturnin, Saint-Amant et Tallende a réuni une cinquantaine d'associations, dont 25 de Saint-Saturnin et plus de participants que les années précédentes. A notre stand de nombreuses questions ont été posées au sujet du fonctionnement du Comité de Jumelage, de nos activités et de la possibilité d'y participer pour les personnes des villages voisins. Les responsables de toutes les associations ont déjeuné ensemble à la "Grange de Mai" *

- Noces de diamant : En 1950 Janine et Etienne Gauvain se promirent fidélité et amour devant Monsieur le Maire de Selongey (en Bourgogne) et devant Dieu. Soixante années se sont écoulées depuis comme un film d'aventures. Janine et Etienne ont eu 7 enfants et ont 8 petits-enfants. Après avoir vécu en Bourgogne, en Tunisie, en Allemagne, en Provence et dans le Limousin, ils se sont installés en 1977 à Chadrat (commune de Saint-Saturnin) où ils sont connus pour leur travail accompli au service des autres au sein des associations et pour leur convivialité. Ainsi ils comptent parmi les premiers membres du Comité de Jumelage depuis sa création en 1978. Ils y ont œuvré très activement et noué de chaleureuses amitiés, en particulier avec les familles Hartmann, Köllerer, Kufner, Bonnetsmüller et Zehrer.



Leurs noces de diamant ont été célébrées le 14 août 2010 et ont donné lieu à une grande fête à Chadrat. Accompagnés des membres de leurs familles et de nombreux amis, Janine et Etienne Gauvain sont repassés devant Mr le Maire (de Saint-Saturnin), puis à l'église de Chadrat; ce fut un grand moment d'émotion et de bonheur pour tous. Après la célébration tous les participants ont été invités à prendre le verre de l'amitié chez Janine et Etienne. Nous leur souhaitons encore de nombreuses années de félicité.

* * *

Une recette de bûche de Noël typiquement française

Préparation du biscuit : ingrédients (pour 6 à 8 personnes) :

100 g de sucre en poudre, 90 g de farine et 45 g de maïzena, 6 œufs, 10 g de beurre et une pincée de sel.

Séparer les blancs des jaunes. Travailler les jaunes avec le sucre et le sel pendant 15 minutes.

Ajouter peu à peu la farine et la maïzena.

Battre les blancs en neige très ferme. Les incorporer doucement au mélange en soulevant la pâte.

Beurrer une plaque rectangulaire et y placer du papier sulfurisé. Etaler la pâte en une couche régulière sur le papier.

Cuire à four chaud (175 °C) pendant 8 à 10mn.

Démouler le biscuit sur une serviette mouillée. Rouler le biscuit dans la serviette et laisser refroidir.

Préparation de la crème au beurre au café (ou au chocolat)

Ingrédients : 200 g de sucre glace, 200 g de beurre, 3 œufs, environ une cuillère à café d'extrait de café.

Travailler le beurre à la spatule pour le ramollir. Ajouter le sucre puis les jaunes d'œufs l'un après l'autre, puis l'extrait de café.

Finition : Dérouler le biscuit et étaler la crème au beurre. Rouler le biscuit garni.

Décorer avec le reste de la crème au beurre, parsemer de pépites de chocolat et ajouter des petits sujets : Père Noël, bûcheron, scie, sapin, champignons...

Nous dégustons la bûche de Noël en dessert au réveillon ou au déjeuner le jour de Noël, avec un vin blanc doux, du mousseux, du champagne ou du café ou encore avec du jus de fruit.



Bonne dégustation

Marie-France Tixeront et Danielle Marie

Pour sourire

Dans un train deux Belges et un Français s'ennuient. Un des Belges propose de raconter des blagues :

"J'en connais une bien bonne au sujet des Français".

"Faites attention, je suis français"

"Ce n'est pas grave, je vais la raconter lentement".

Vos amis de Saint-Saturnin vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne et heureuse nouvelle année

Le Comité de Jumelage remercie les personnes qui ont écrit les textes, Marianne Locher et Michel Vermorel pour les traductions, Arnaud Lapra pour la composition de la gazette et Ursula Diebold qui a aimablement peaufiné les traductions.